



L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, à 17 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et convoqué en urgence le treize avril, s'est réuni à la mairie, en session extraordinaire, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, REGENT Claude, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, SEBILLET Marine.

Membres excusés : GLOUX Daniel (procuration à SEBILLET Marine), RACAPE Jean-Paul (procuration à CHEVREL-DURAND Nicole), BLAIRET Guylaine, BASSEVILLE Cathy (procuration à CHEVREL-DURAND Nicole), BEASSE Valentin (procuration à ANDOUARD Colette)

Secrétaire de séance : HEDAN Yves

Conseil municipal – Séance du 15 avril 2021

Délibération n°49 : Validation du caractère d'urgence de la convocation de conseil municipal

Vu l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « *Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.* »

Vu l'article R.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui dispose, à propos du Centre Communal d'Action Sociale, que « *les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel [...]* ».

Madame le Maire expose ;

Par courriel en date du 9 avril 2021, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine a informé la collectivité de l'illégalité de la délibération n°18 en date du 24 mars 2021 relative à la désignation des délégués au centre communal d'action sociale, et en a demandé le retrait.

La démission de M. STENGER de ses fonctions de conseiller municipal a entraîné sa démission, de fait, du conseil d'administration du CCAS, laissant un siège vacant au sein du conseil d'administration.

En cas de vacance en cours de mandat, du fait d'une démission dans le cas présent, le siège laissé vacant doit être pourvu par le suivant de liste. Puisque la liste présentée pour l'élection initiale des membres élus du conseil d'administration du CCAS ne comporte plus de nom, et du fait de la présentation d'une liste unique, il doit être procédé à une nouvelle élection dans un délai de 2 mois à compter de la démission.

Compte-tenu de la date butoir de vote des budgets au 17 avril 2021 et de la nécessité de voter le budget du CCAS, le renouvellement des membres du Conseil d'administration du CCAS doit être acté en amont par le conseil municipal.

Considérant l'urgence au regard des délais butoirs de vote des budgets, et notamment du budget du CCAS dans le cas présent, il est proposé au Conseil municipal de valider la procédure d'urgence de convocation du Conseil municipal.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Valider la procédure d'urgence de convocation du Conseil municipal

Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 15/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY



L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, à 17 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et convoqué en urgence le treize avril, s'est réuni à la mairie, en session extraordinaire, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, REGENT Claude, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, SEBILLET Marine.

Membres excusés : GLOUX Daniel (procuration à SEBILLET Marine), RACAPE Jean-Paul (procuration à CHEVREL-DURAND Nicole), BLAIRET Guylaine, BASSEVILLE Cathy (procuration à CHEVREL-DURAND Nicole), BEASSE Valentin (procuration à ANDOUARD Colette)

Secrétaire de séance : HEDAN Yves

Conseil municipal – Séance du 15 avril 2021

Délibération n°50 : Désignation des délégués au centre communal d'action sociale

Vu les articles R.123-7 et suivants du code de l'action sociale et de la famille ;

Vu la délibération du conseil municipale n° 35 en date du 18 juin 2020, relative à la désignation des délégués au centre communal d'action sociale,

Vu la délibération du conseil municipale n° 49 en date du 15 avril 2021,

Considérant la démission de Monsieur Thierry STENGER de son mandat de conseiller municipal en date du 15 mars 2021, et de fait, de son mandat de membre du Conseil d'administration du CCAS,

Il convient d'élire un nouveau membre au sein dudit Conseil d'administration ;

Il est proposé au conseil municipal de fixer à quatre (4) le nombre de membres élus du conseil d'administration du CCAS.

Les membres élus sont désignés au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel :

- Nombre de votants : dix-sept (17)
- Nombre des suffrages exprimés : dix-sept (17)
- Majorité absolue : neuf (9)

Une liste de candidats a été présentée : Nicole CHEVREL-DURAND, Colette ANDOUARD, Guylaine BLAIRET, Cathy BASSEVILLE

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : dix-sept (17)
- À déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L. 66 du code électoral : zéro (0)
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : dix-sept (17)
- Majorité absolue : neuf (9)

Ont été proclamés membres du conseil d'administration du CCAS :

- Nicole CHEVREL-DURAND
- Colette ANDOUARD
- Guylaine BLAIRET
- Cathy BASSEVILLE

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 035-213502941-20210415-050_2021-DE

Après débat, le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- Retirer la délibération n°18 en date du 24 mars 2021, relative à la désignation des délégués au centre communal d'action social, irrégulière au sens du Code de l'Action Sociale et Familiale,
- Fixer à quatre (4) le nombre de membres élus au sein du Conseil d'administration du CCAS ;
- Désigner comme membre élus du Conseil d'administration du CCAS les membres suivants :
 - Nicole CHEVREL-DURAND
 - Colette ANDOUARD
 - Guylaine BLAIRET
 - Cathy BASSEVILLE
- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)

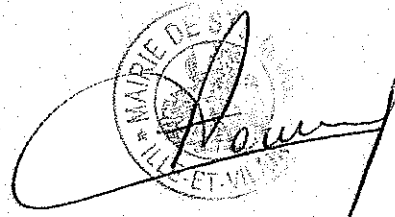
Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 15/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VILLERS-SUR-MEUSE' and '15' in the center. The signature is a cursive script that loops around the stamp.